



**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

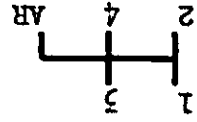
Phares : Marque **IPCAS**  
 Feux de position **2**, sous les phares  
 Feux stop **2**, combinés  
 Indicateurs de direction : Syst. **2** flèches + **2** cliquet.  
 Avertisseur **1**, avert. élect. **2** tons

Syst. anti-éblouissant Ampoules Blix à cuiller  
 Feux rouges **2**, combinés  
 Eclairage du N° de contr. **1**, centre du vhc. arr.  
 Avant = Sous les phares  
 Arr. = Noyés ds. carr. derr. portes

1) 2)

**DIMENSIONS**

Voie { avant 1'230 mm.  
 arrière 1'250 mm.  
 Largeur hors-tout AV. 1'500 AR. 1'620 mm.  
 Empattement 2'340 mm.  
 Longueur hors-tout 4'040 mm.  
 Hauteur (non chargé) 1'520 mm.  
 Garde au sol 180 mm.  
 Porte à faux, arrière — mm.  
 Crochet de remorque (haut. dep. sol) — mm.  
 Crochet de remorque (porte à faux) — mm.  
 Diamètre de braquage ext. gauche 11,75 m.  
 Diamètre de braquage ext. droite 11,75 m.



Dim. Intérieures  
 Longueur du pont de charge mm.  
 Largeur du pont de charge mm.  
 Hauteur Intérieure mm.  
 Haut. du pont dep. le sol mm.  
 Ridelles (hauteur) mm.

**OBSERVATIONS**

\*) Ces numéros d'identification sont répétés sur la plaquette du constructeur qui se trouve fixée à l'intérieur du couvercle de la boîte à gants.

\*\*) Toujours énoncer exactement sur les rapports d'expertise destinés au Serv. de la motorisation.

**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RB)**

1) Eclair. No. de contr. : La plaque de police et l'éclairage de la dite sont à ajuster de telle façon que le No. de contrôle soit lisible de nuit à une distance de 20 mètres

2) Indic. de dir. : Les feux clignotants avant sont montés par l'importateur.

Lieu et date de l'expertise-type

Zürich, le 6. 3. 1951

La commission d'expertises-types